



Solde travaux veranda de 4000 €

Par **francis wendlinger**, le **23/06/2010** à **12:33**

Bonjour,
J'ai commandé une veranda d'un montant de 20 000 €, les travaux ont été achevés il y a 1 an mais il me reste à régler 4 000€ car il y a des défauts sur le vitrage (condensation apparente sur les double vitrage) et des fuites au vitrage du toit.
Question: Ai-je le droit de retenir ce montant de 4 000€ qui représente 20% du devis jusqu'à ce que les défauts soient réparés?
Merci
Salutations
Francis

Par **domie**, le **04/11/2010** à **13:58**

J'ai déjà essayé de répondre à ce problème,
S'il n'est pas résolu, surtout ne pas payer 4000€ restants dus.
Une facture est payée intégralement qu'après le SERVICE FAIT
Dans ton cas, il n'est pas fait puisqu'il y a encore des malfaçons, étanchéité défectueuse!...
L'entreprise de revoir son travail, et à toi de contrôler le bon état de fonctionnement, sans trace d'humidité!
Si besoin, demander le passage de l'expert de ta Cie d'Assurances pour contrôle travaux et avis.
Bien à toi, Dominique B. Seine et Marne